

## Budget participatif : lancement de la 2nde édition

La Ville analyse les projets du 4 novembre au 6 janvier 2025

### Le budget participatif, qu'est-ce que c'est ?

- C'est dédier une partie du budget d'investissement de la Ville à des projets proposés, portés et décidés par les Sevranaïses et Sevranaïses. Pour cette deuxième édition, la ville alloue 150 000 € à vos projets.

### Quatre réunions publiques à noter dans vos agendas

Vous souhaitez en savoir plus ? Poser vos questions ? Rencontrez les adjoints de quartier en charge du budget participatif aux dates suivantes :

- Le mercredi 9 octobre à 18h30 à la maison de quartier Marcel Paul (pour le périmètre Beaudottes/Primevère-Savigny)
- Le jeudi 10 octobre à 19h à la maison de quartier Rougemont (pour le périmètre Rougemont/Freinville)
- Le mardi 15 octobre à 18h30 dans la salle du Conseil municipal (pour le périmètre Perrin/Centre-Ville/Trèfles)
- Le vendredi 18 octobre à 18h30 à la maison de quartier Michelet (pour le périmètre Montceuleux-Pont-Blanc/Sablons)

### Qui peut déposer un projet ?

- Les Sevranaïses et Sevranaïses à partir de 16 ans
- Les associations sevranaïses ou collectifs d'habitants

### Cinq critères indispensables pour mon projet

**1/ Être d'intérêt général**, donc profiter au plus grand nombre et ne pas servir mes propres intérêts. Bref, plutôt embellir un parc de la ville que son jardin !

**2/ Respecter les valeurs de solidarité, de cohésion sociale et de respect de l'environnement.**

Mon projet doit s'appuyer sur les principes de sobriété énergétique, tenir compte des impacts environnementaux et promouvoir la cohésion sociale.

**3/ Relever des dépenses d'investissement**

Petit rappel : un investissement est amené à durer plusieurs années et concerne les dépenses d'aménagement, de construction, de rénovation.

Alors, si aménager un jardin fruitier est un investissement, le personnel en charge de son entretien est, lui, une dépense de fonctionnement, donc non éligible au budget participatif.

**4/ Concerner les compétences de la Ville**

La Ville ne peut investir que sur son territoire et dans ses domaines de compétences : espaces verts, aménagement et mobilier urbain, propreté, culture et loisirs, éducation, sport, solidarité, santé, commerces de proximité...

**5/ Respecter le budget alloué**

Votre projet doit avoir un coût estimé inférieur ou égal à 150 000 €.

### Où déposer son projet ?

Clôture le 4 novembre

En ligne sur [jeparticipe.sevran.fr](http://jeparticipe.sevran.fr) ou en remplissant le [formulaire](#) papier disponibles dans les lieux suivants :

- Dans les 3 maisons de quartier
- Au centre administratif Paul-Eluard
- Dans les bibliothèques
- À l'Hôtel de ville
- Au CCAS
- À l'Atelier Poulbot
- À la Micro-Folie

## Les étapes

### Etape 1 : Je propose mon projet

- Du 7 septembre au 4 novembre 2024

### Etape 2 : La Ville analyse les projets

- Du 4 novembre au 6 janvier 2025

### Etape 3 : Je vote pour mes projets coup de cœur

- Du 6 janvier au 24 février 2025

### Etape 4 : Les projets prennent vie !

- En 2025

rgba(255,255,255,1)

À télécharger

[ModeEmploiBudgetParticipatif.pdf](#) (.pdf - 625.51 Ko)

Image

Affiche du Budget Participatif 2024 - 2025

